

# DÉCRET

000

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'563'000.- pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et de création de nouveaux locaux de la Haute Ecole spécialisée en Agronomie (HESA) à Zollikofen (BE), d'une part, et autorisant le Conseil d'Etat à abroger le "Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie" au 31 décembre 2011, d'autre part.**

du 16 novembre 2010

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décrète*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 1'563'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la part vaudoise aux frais de rénovation et de création de nouveaux locaux de la Haute Ecole spécialisée en Agronomie.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 25 ans.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à abroger le Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie au 31 décembre 2011.

## **Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 16 novembre 2010.

La présidente  
du Grand Conseil :

*C. Wyssa*

(L.S.)

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le président :

*P. Broulis*

(L.S.)

Le chancelier :

*V. Grandjean*